

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/STS - 2022

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022-021

## AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN DEVIS PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN MINI SÉJOUR DU 22 AU 25 AOÛT 2022 POUR 16 ENFANTS DE 8-9 ANS (CE2-CM1) DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2014-02-001 en date du 15 avril 2014, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le devis établi pour l'organisation d'un mini séjour par l'Île de Loisirs de Cergy Pontoise pour assurer les prestations suivantes : hébergement et pension complète.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de signer le devis établi engageant la collectivité afin d'assurer l'organisation de ce mini séjour,

## DÉCIDE

La signature du présent devis relatif à l'organisation d'un mini séjour pour 16 enfants de 8/9 ans.

Le séjour est organisé par la ville et encadré par 2 animateurs et 1 directeur de la ville. Le devis est conclu pour un mini séjour de quatre jours du 22 au 25 août à l'Île de Loisirs de Cergy Pontoise située à Neuville-sur-Oise (95) comprenant l'hébergement et la pension complète. Seront proposées sur place par les animateurs de la ville les activités suivantes : baignade, randonnée, activités manuelles et grands jeux extérieurs.

Les conditions financières sont définies comme suit :

 Pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter, diner) + hébergement (3 nuits) pour 16 enfants et 3 adultes : 2 677.10 € TTC

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 6042, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire



Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/STS - 2022

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022-021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 avril 2022

Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine